



# RAPPORT

CCE 2020-2507

**Impact du deuxième confinement  
sur le secteur de la construction  
(Enquête ERMG)**

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB







**Rapport succinct de conjoncture dans le  
Secteur de la construction : Décembre 2020**

-

**Impact du deuxième confinement sur le secteur de la construction  
(Enquête ERMG)**

**Personne de contact :**  
**Lucie Lobet**  
**[lucie.lobet@ccecrb.fgov.be](mailto:lucie.lobet@ccecrb.fgov.be)**  
**Emmanuel de Bethune**  
**[embe@ccecrb.fgov.be](mailto:embe@ccecrb.fgov.be)**

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
Enquête ERMG.....	4
<b>1 Suivi en temps réel du secteur de la construction durant le deuxième confinement .....</b>	<b>5</b>
Le deuxième confinement, un impact négatif mais limité sur le chiffre d'affaire et l'emploi du secteur de la construction .....	5
La diminution des nouvelles commandes et la faiblesse de la demande, principale préoccupation du secteur de la construction .....	7
Des perspectives préoccupantes pour 2021 et un risque de faillite élevé pour le secteur de la construction.....	9
<b>2 Conclusion de la dernière enquête ERMG du 10 novembre .....</b>	<b>10</b>
<b>3 Il est urgent de tenir compte des avis de la CCS Construction .....</b>	<b>11</b>
<b>4 Annexe : Conjoncture générale : second confinement .....</b>	<b>12</b>
Le deuxième confinement, un impact négatif mais limité sur le chiffre d'affaire et l'emploi ...	12
Des perspectives préoccupantes pour 2021 en termes de chiffre d'affaires et d'emploi et un risque de faillite élevé.....	16

## Liste des graphiques

Graphique 1-1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de la construction (en pourcentages, moyennes pondérées sur la base du chiffre d'affaires) .....	5
Graphique 1-2 : Inquiétude quant à l'impact de la situation actuelle sur les activités commerciales (mesuré sur une échelle allant de 1 « peu inquiet » à 10 « fort inquiet », moyenne non pondérée).....	6
Graphique 1-3 : Evolution de la proportion de main-d'œuvre en chômage temporaire dans le secteur du bâtiment (en % de l'effectif total des entreprises de l'enquête) .....	7
Graphique 1-4 : Raisons de la baisse actuelle des revenus dans le secteur de la construction (en pourcentage des répondants, qui peuvent sélectionner plusieurs raisons).....	8
Graphique 1-5 : Evolution de la proportion d'entreprises du secteur de la construction déclarant que la faillite est probable ou très probable (en % du nombre de répondants).....	10
Graphique 4-1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des entreprises (en pourcentages, moyennes pondérées sur la base du chiffre d'affaires et agrégées par secteur).....	13

## Liste des tableaux

Tableau 4-1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des entreprises (en pourcentages, moyennes pondérées sur la base du chiffre d'affaires et agrégées par secteur).....	14
Tableau 4-2 : Raisons de la baisse actuelle des revenus (en% des répondants, réponses multiples) .....	15
Tableau 4-3 : Evolution de la proportion de main-d'œuvre en chômage temporaire dans l'économie belge (en % de l'effectif total des entreprises de l'enquête) .....	16
Tableau 4-4 : Impact attendu de la crise du COVID-19 sur les revenus de 2021 (en pourcentage, moyenne pondérée par le chiffre d'affaires 2019) .....	17
Tableau 4-5 : Proportion d'entreprises déclarant que la faillite est probable ou très probable (en pourcentage des répondants) .....	18
Tableau 4-6 : Changement attendu de la taille du personnel (en pourcentage de l'effectif total des entreprises de l'enquête, hors indépendants) .....	19

## Introduction

Depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, l'économie belge, comme européenne, se retrouvent dans une situation très difficile. Le premier confinement a notamment particulièrement impacté l'économie belge, dans son ensemble. Les évolutions conjoncturelles et les résultats des enquêtes de l'ERMG ont d'ailleurs confirmé que cette crise a une amplitude sans précédent et qu'elle n'épargne nullement le secteur de la construction.

Bien que le secteur de la construction se soit très partiellement redressé après le premier confinement et la chute inédite des courbes de conjoncture en avril et mai 2020<sup>1</sup>, les récentes mesures restrictives plus sévères dites de « second confinement » (entrées en vigueur le lundi 2 novembre), après une période d'assouplissement des mesures, ont fait ressurgir les incertitudes et les craintes des entreprises et des consommateurs relatives à la crise du coronavirus : Combien de temps durera le second « lockdown » ? Quelle sera l'ampleur des mesures ? Avec quelle efficacité les politiques pourront-elles peser sur cette crise ? Un troisième « lockdown » est-il envisagé en cas de recrudescence de la maladie ? Le programme de vaccination sera-t-il efficace ? Ces circonstances risquent d'accentuer la situation critique dans laquelle se trouvent, entre autres, le secteur de la construction, qui était déjà confronté à une baisse de son chiffre d'affaire en raison de la faiblesse de la demande, de problèmes d'approvisionnement, de difficultés à appliquer les règles de distanciation sociale et de problèmes de liquidité.

Dans ce rapport, le Conseil central de l'économie (CCE) passe au crible l'évolution de l'impact économique de la pandémie de coronavirus, et plus particulièrement du deuxième confinement, sur le chiffre d'affaires, l'emploi, les intentions d'investissement et les risques de faillite dans le secteur de la construction. Bien que l'impact du deuxième confinement soit limité par rapport à celui du premier confinement, le CCE constate que le secteur de la construction sera plus que jamais confronté à de nombreux défis, en raison de la crise sanitaire du coronavirus.

### **Enquête ERMG**

Le présent rapport se base sur l'enquête de l'« Economic Risk Management Group » (ou « ERMG ») de la semaine du 10 novembre 2020<sup>2</sup>. Cette enquête est la quinzième vague d'une enquête menée depuis mars, dont l'objectif est d'évaluer l'incidence de la crise du coronavirus et des mesures restrictives sur l'activité économique et sur la santé financière des entreprises. Les tableaux de bord des enquêtes ERMG sont publiés tous les mois, ce qui permet de suivre les évolutions tendanciennes. Il est à noter que l'enquête de l'ERMG souffre de certaines limitations, en ce qu'elle repose sur l'évaluation des entreprises qui participent à l'enquête<sup>3</sup>. Il convient donc d'en interpréter les résultats avec une certaine prudence.

Les chiffres des enquêtes ERMG comparent la période analysée (ici, le mois de novembre) par rapport à la même période l'année précédente.

---

<sup>1</sup> CONSEIL CENTRALE DE L'ECONOMIE (2020), Rapport concernant l'évolution conjoncturelle dans le secteur de la construction (juin 2020) de la Commission consultative spéciale « Construction » ([CCE 2020-1266](#)).

<sup>2</sup> BANQUE NATIONALE BELGE (2020), L'impact économique direct du deuxième confinement est pour l'instant limité, mais les perspectives restent moroses pour les entreprises belges, Communiqué de presse du 17 novembre 2020, <https://www.nbb.be/fr/articles/limpact-economique-direct-du-deuxieme-confinement-est-pour-linstant-limite-mais-les> & ECONOMIC RISK MANAGEMENT GROUP (2020), COVID-19 Dashboard of Economic Indicators, 24 novembre 2020.

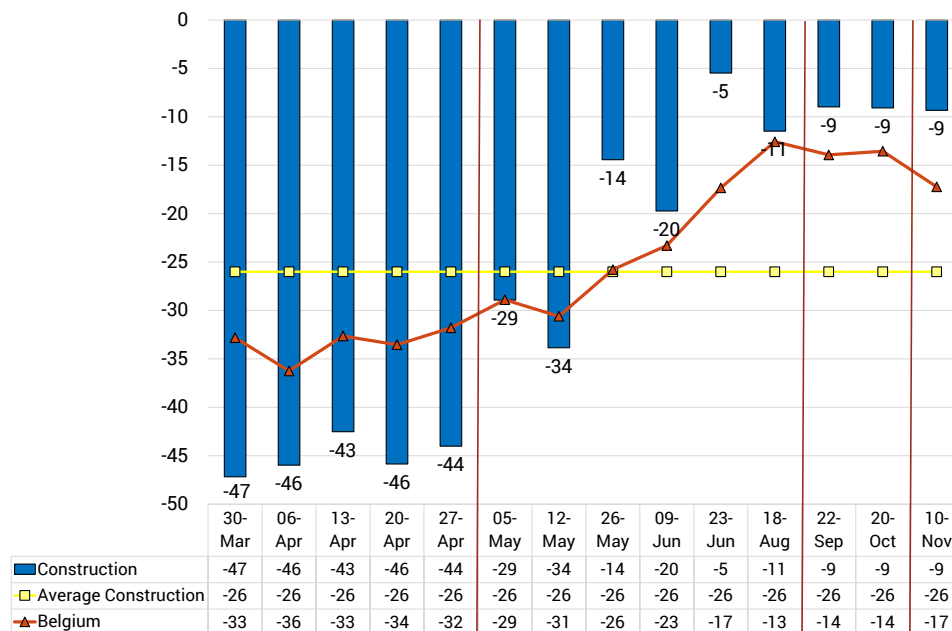
<sup>3</sup> Les entreprises interrogées varient d'une enquête à l'autre, étant donné que d'une part les fédérations qui mènent les enquêtes auprès de leurs membres peuvent ne pas être les mêmes et que d'autre part les entreprises ne prennent pas systématiquement part à chaque enquête.

## 1. Suivi en temps réel du secteur de la construction durant le deuxième confinement

### *Le deuxième confinement, un impact négatif mais limité sur le chiffre d'affaires et l'emploi du secteur de la construction*

Dans le secteur de la construction, la baisse rapportée du chiffre d'affaires causée par le deuxième confinement par rapport à la même période l'année précédente est similaire à celle qui a été enregistrée en septembre et octobre (-9%) et largement inférieure à celle qui avait été observée lors du premier confinement (-43% à -47%) (cf. Graphique 1-1). Selon l'enquête ERMG, le secteur de la construction se porte nettement mieux que lors du premier confinement et fait même partie des secteurs les moins impactés par le deuxième confinement en termes de perte de chiffre d'affaires (cf. Tableau 4-1 en Annexe). Le secteur semble ainsi plus performant que la moyenne de l'économie belge (-17%).

**Graphique 1-1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de la construction (en pourcentages, moyennes pondérées sur la base du chiffre d'affaires)**

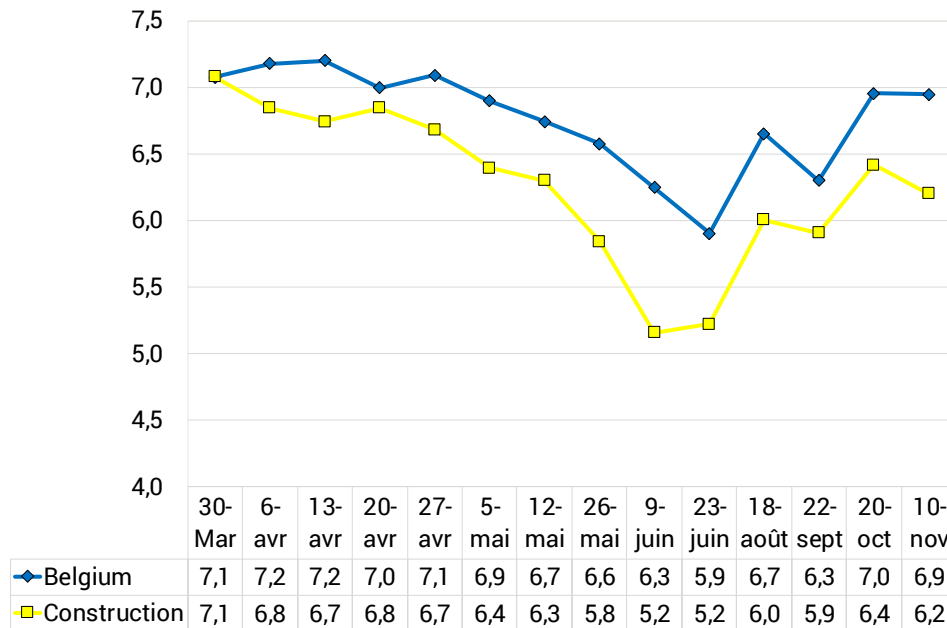


Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

Contrairement à la moyenne belge, les perspectives quant à l'impact attendu de la crise du coronavirus sur les revenus de 2021 par rapport à la normale<sup>4</sup>, bien qu'elles restent négatives, se sont légèrement améliorées dans le secteur de la construction et sont passées de -13% en septembre à -10% en novembre. Malgré une hausse constante du degré d'inquiétude quant à l'activité commerciale des entreprises de la construction entre juin (5,1) et octobre (6,4), le secteur de la construction est également légèrement plus optimiste que le reste des entreprises belges (cf. Graphique 1-2). Le degré d'inquiétude a même diminué lors de l'enquête ERMG du 10 novembre 2020 pour atteindre 6,2 (contre 6,9 en moyenne en Belgique).

<sup>4</sup> C'est-à-dire par rapport à une situation « hors Covid ».

**Graphique 1-2 : Inquiétude quant à l'impact de la situation actuelle sur les activités commerciales (mesuré sur une échelle allant de 1 « peu inquiet » à 10 « fort inquiet », moyenne non pondérée)**



Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

Selon l'enquête ERMG, 5% des travailleurs du secteur de la construction étaient au chômage temporaire<sup>5</sup> à la date du 10 novembre 2020, contre 2% en septembre et en octobre (cf. Graphique 1-2). Bien que le pourcentage de l'effectif du secteur de la construction en chômage temporaire ait légèrement augmenté suite au deuxième confinement, le niveau reste largement inférieur à celui du premier confinement, période durant laquelle entre 28% (27 avril 2020) et 46% (06 avril 2020) des travailleurs du secteur de la construction étaient confrontés au chômage temporaire. De nouveau, le secteur de la construction s'en sort mieux que la moyenne de l'économie belge (11% de chômage temporaire la semaine du 10 novembre).

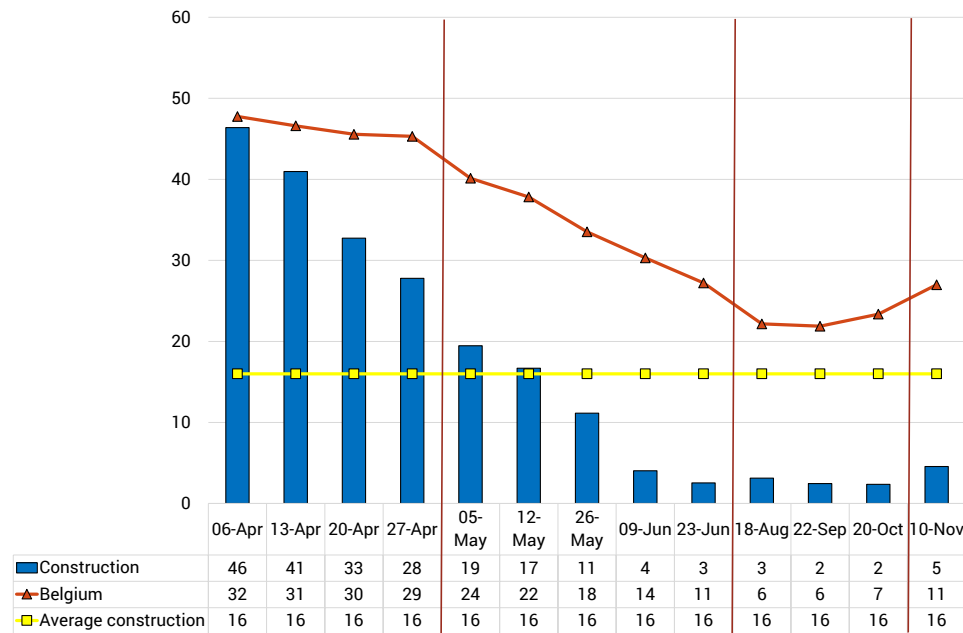
Il est toutefois important de noter que 65% des entreprises du secteur de la construction envisagent d'augmenter leur recours au chômage temporaire dans les semaines à venir en comparaison à la situation actuelle (contre 52% en moyenne pour l'ensemble des entreprises belges<sup>6</sup>) et que les entreprises du secteur s'attendent à voir diminuer leur nombre de travailleurs de 1,1% d'ici la fin 2020 (contre 3,4% en moyenne tous secteurs confondus). Le secteur ne s'attend néanmoins pas à un changement important de la taille du personnel d'ici fin 2021 (0,1%, contre -2,4% en moyenne tous secteurs confondus).

<sup>5</sup> Les chiffres de l'enquête ERMG sur le chômage temporaire incluent tant bien le chômage économique temporaire, que le chômage temporaire pour force majeure coronavirus. Il est à noter que l'une des mesures de soutien annoncées le 6 novembre était la réintroduction du chômage temporaire pour cas de force majeure pour toutes les entreprises. Par conséquent, tout chômage temporaire dû au coronavirus peut être à nouveau considéré comme du chômage temporaire pour force majeure coronavirus. Le fait que l'employeur ait été reconnu comme une entreprise exceptionnellement touchée n'a aucune importance.

<sup>6</sup> Le résultat pour la Belgique est calculé comme la moyenne pondérée des résultats pour une classification sectorielle plus agrégée, pondérée par le nombre de travailleurs du secteur privé de ces industries agrégées dans l'économie belge.



**Graphique 1-3 : Evolution de la proportion de main-d'œuvre en chômage temporaire dans le secteur du bâtiment (en % de l'effectif total des entreprises de l'enquête)**



Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

***La diminution des nouvelles commandes et la faiblesse de la demande, principale préoccupation du secteur de la construction***

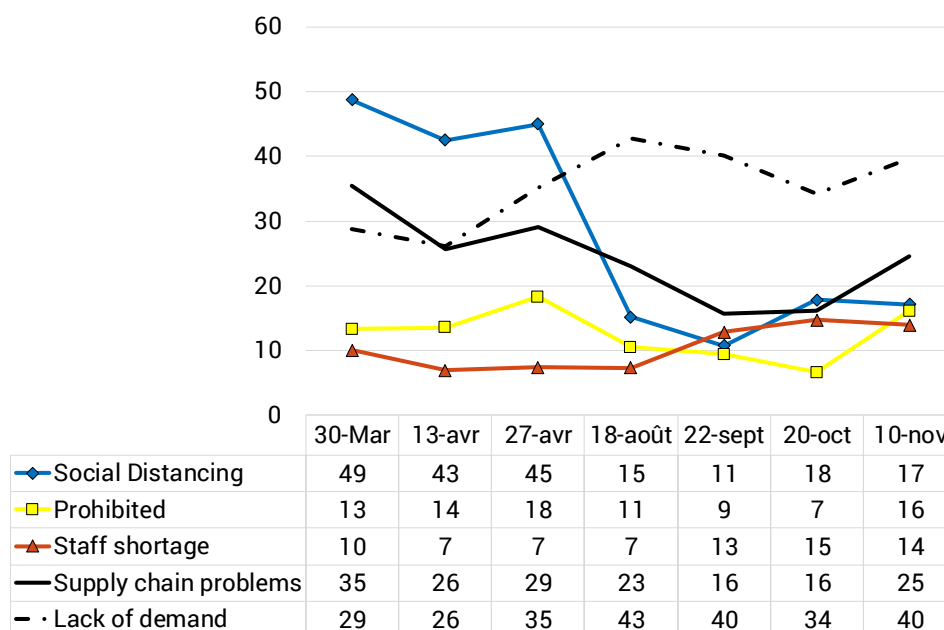
Les raisons les plus fréquemment avancées par les entreprises du secteur de la construction interrogées dans le cadre de l'enquête ERMG pour expliquer la baisse de leurs revenus sont :

- la diminution des ventes et la faiblesse de la demande (40%) ;
- les problèmes d'approvisionnement<sup>7</sup> (25%) ;
- les difficultés d'application des règles de distanciation sociale (17%) ;
- l'interdiction totale ou partielle des activités de l'entreprise (16%) ;
- la pénurie de personnel (14%).

Comme le montre le Graphique 1-4, la baisse de la demande est devenue la principale préoccupation du secteur de la construction, bien devant les problèmes d'approvisionnement, les difficultés d'application des règles de distanciation sociale ou encore la pénurie de personnel. Alors que pendant le premier confinement l'application des règles de distanciation sociale et les problèmes d'approvisionnement représentaient les principales difficultés auxquelles le secteur était confronté. Ces difficultés se sont néanmoins estompées.

<sup>7</sup> Les problèmes d'approvisionnement reprennent les problèmes de livraison de marchandises. Il s'agit des entreprises qui sont confrontées à des difficultés de livraison avec leurs fournisseurs.

**Graphique 1-4 : Raisons de la baisse actuelle des revenus dans le secteur de la construction (en pourcentage des répondants, qui peuvent sélectionner plusieurs raisons)**



Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

Lors du premier confinement, la raison la plus fréquemment avancée par les entreprises du secteur de la construction interrogées dans le cadre de l'enquête ERMG pour expliquer la baisse de leurs revenus était les difficultés d'application des règles de distanciation sociale (resp. 49%, 43% et 45% les 30/03/20, 13/04/20 et 27/04/20). Cette problématique a rendu toute une série travaux irréalisables dans le secteur la construction et un certain nombre d'entreprises ont par conséquent été amenées à devoir fermer temporairement, soit la totalité de leurs activités, soit une partie de leurs activités.

Lors du deuxième confinement, la fermeture totale ou partielle relative au respect des règles de distanciation sociale n'est pas apparue puisqu'entre-temps des protocoles de respect des règles de distanciation sociale ont été mis en place au sein du secteur de la construction<sup>8</sup>. La semaine du 10 novembre 2020, seulement 17% des entreprises du secteur de la construction interrogées dans le cadre de l'enquête ERMG ont mentionné les difficultés d'application des règles de distanciation sociale, comme raison pour expliquer la baisse de leurs revenus. Ceci explique, en partie, l'impact négatif mais limité du deuxième confinement sur le secteur de la construction par rapport au premier confinement de mars-avril. Les problèmes d'approvisionnement se sont également estompés entre le deuxième confinement (25%, le 10 novembre 2020) par rapport au premier confinement (35%, le 30 mars), même s'ils restent encore bien présents et sont plus importants qu'aux mois de septembre et d'octobre (16%).

Deux raisons peuvent expliquer la baisse du chiffre d'affaire du secteur de la construction lors du deuxième confinement :

<sup>8</sup> Ces protocoles, conclus suite à un accord des partenaires sociaux du secteur de la construction, prévoit des mesures temporaires de sécurité pour les travailleurs et les employeurs du secteurs de la construction (ainsi que des clients) telles que l'application de la distance de 1,5 m dans la mesure du possible, le port obligatoire d'un masque lorsque la distance de 1,5 m ne peut être respectée, le transport en toute sécurité vers et depuis les chantiers, travailler sans la présence des occupants dans la même pièce pour les travaux en intérieur, etc.

- (1) La diminution des ventes et la faiblesse de la demande (40%) sont la raison la plus fréquemment avancée par les entreprises du secteur de la construction interrogées dans le cadre de l'enquête ERMG pour expliquer la baisse de leurs revenus lors de la semaine du 10 novembre 2020. Comme lors du premier confinement, les contacts pris par des clients potentiels avec les entreprises du secteur de la construction en vue de la réalisation de nouveaux travaux de construction (par ex. de rénovation de l'habitation) ont diminué suite aux mesures sanitaires<sup>9</sup>, ainsi qu'à la perte de revenus et à l'incertitude des ménages quant à l'avenir (cf. infra). Cette baisse des nouvelles commandes se répercute ensuite sur les carnets de commandes des entreprises du secteur de la construction qui ne se remplissent pas au rythme habituel et qui se vident en conséquence.

*L'enquête ERMG constate que la confiance des consommateurs s'est quelque peu améliorée en novembre (-15 contre -17 en octobre et -26 en avril). Les mesures restrictives plus sévères du mois de novembre (entrées en vigueur le 2 novembre 2020) ont initialement pesé sur la confiance des ménages, mais cet effet s'est progressivement estompé au cours de l'enquête. La baisse de la demande observée peut par conséquent être mise en relation avec la perte de revenu des ménages. Environ 22% des ménages subissent en effet une perte de revenu de plus de 10% et 34% d'entre eux n'ont pas une épargne suffisante pour couvrir leurs frais de subsistance (c'est-à-dire les dépenses nécessaires) pendant au moins 3 mois.*

- (2) L'absentéisme pour cause de maladie ou de quarantaine est légèrement plus élevé, au sein du secteur de la construction, lors du deuxième confinement (6%, le 10 novembre 2020) que lors du premier confinement (5% et 3% les 13 et 20 avril 2020). Selon une [enquête de la Confédération Construction](#)<sup>10</sup>, trois entreprises de construction sur quatre remarquent que le nombre d'absences en train d'augmenter, à la suite de la deuxième vague du coronavirus. A ce propos, il est à noter qu'une quarantaine d'une semaine, qui n'existait pas lors du 1er confinement, a été imposée lors du deuxième confinement.

Contrairement à d'autres secteurs, la plupart des entreprises de la construction ont pu continuer leurs activités pendant le deuxième confinement. Lors de l'enquête de novembre, 16% des entreprises du secteur ont été confronté à une baisse de leur chiffre d'affaire à cause d'une interdiction totale ou partielle des activités de l'entreprise (contre 29% en moyenne pour l'ensemble des entreprises belges). La fermeture des commerces « non essentiels » durant le second confinement, et le chômage temporaire ainsi que la perte de revenus qui en ont résulté, est un autre facteur qui a pu peser sur la diminution des ventes et la baisse de la demande du secteur de la construction. Même si cet effet est moins important lors du deuxième que du premier confinement, il reste tout de même présent.

### **Des perspectives préoccupantes pour 2021 et un risque de faillite élevé pour le secteur de la construction**

Bien que les chiffres du deuxième confinement du secteur de la construction soient meilleurs que ceux du premier confinement et que la situation semble s'améliorer pour le secteur, des inquiétudes quant à 2021 persistent. Comme mentionnée ci-dessus, les entreprises de ce secteur s'attendent à une baisse de leurs revenus de 10% en 2021 par rapport à la normale et 65% des entreprises du secteur envisagent d'augmenter leur recours au chômage temporaire dans les semaines à venir en comparaison à la situation actuelle.

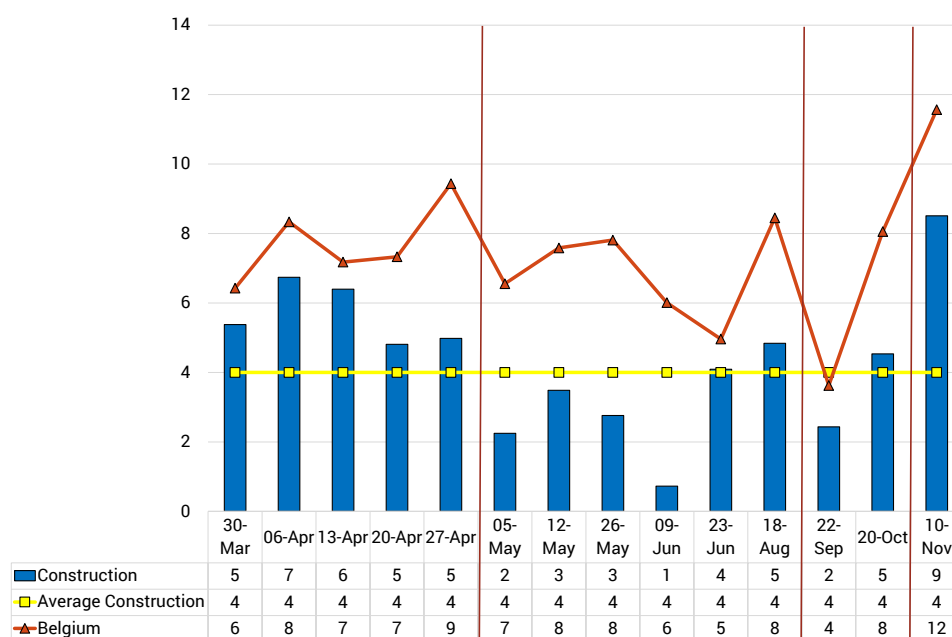
---

<sup>9</sup> Durant le second confinement, les showrooms, les maisons-témoins des constructeurs clé-sur-porte, les salles d'exposition des entreprises de finition (cuisinistes, électriciens, carreleurs, installateurs de sanitaires, menuisiers, parqueteurs, etc.) ont dû fermer leurs portes aux clients particuliers. Ils ont pu rouvrir à nouveau, à conditions du respect d'un certain nombre de mesures d'hygiène strictes (port du masque, distance de sécurité, mise à disposition de gel hydroalcoolique, rendez-vous obligatoire, etc.) depuis le 1er décembre 2020.

L'inquiétude des entreprises, la dégradation du chiffre d'affaires et la baisse de la demande ont ensuite un impact négatif sur les investissements des entreprises du secteur de la construction. Les entreprises sondées craignent que, comparativement à la normale, la crise du coronavirus entraîne une baisse des investissements de 19% en 2020 (contre 25% en moyenne tous secteurs confondus) et de 18% en 2021 (contre 23% tous secteurs confondus). Les investissements ne reprendraient dès lors que très modérément entre ces deux années.

Ces tendances tendent de plus à accroître le risque de faillite des entreprises de la construction. La part des entreprises du secteur de la construction considérant qu'une faillite est probable ou très probable dans les semaines ou les mois à venir a en effet augmenté en novembre (9%) par rapport aux mois précédents (2% en septembre et 5% en octobre) (cf. Graphique 1-5). Le risque de faillite dans le secteur de la construction, tout comme dans l'économie belge en générale, s'est de plus empiré par rapport au premier confinement (entre 5% et 7% sur la période allant du 30 mars au 27 avril). Parmi ces entreprises en risque de faillite, 0,6% s'attendent à devoir se déclarer en faillite dans le mois, 1,7% dans les trois mois et 5,0% dans les six mois. L'enquête ERMG précise que la tendance à la hausse du risque de faillite est une réalité principalement auprès des indépendants et des petites et moyennes entreprises (PME), très présents dans le secteur de la construction. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, la proportion des entreprises de la construction qui ont déjà fait faillite ou qui sont actuellement en faillite à la suite de la crise coronavirus s'élève à 9%. Au niveau des problèmes de liquidité, une légère aggravation de la situation est constatée dans l'enquête de novembre. La part des entreprises du secteur de la construction interrogées faisant état de problèmes de liquidité est passée de 33% en octobre à 34% en novembre.

**Graphique 1-5 : Evolution de la proportion d'entreprises du secteur de la construction déclarant que la faillite est probable ou très probable (en % du nombre de répondants)**



Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

## 2. Conclusion de la dernière enquête ERMG du 10 novembre

La dernière enquête ERMG du 10 novembre 2020 fait état pour l'ensemble de l'économie belge d'une perte de chiffre d'affaire de 17% par rapport à la normale, contre -33% au début des enquêtes le 30 mars. Le secteur de la construction subirait durant la semaine du 10 novembre une perte de chiffre d'affaires de -9% novembre par rapport à la même période l'an dernier, contre -47% au mois de mars.

Pour l'instant, le deuxième confinement semble par conséquent avoir un impact négatif mais limité sur le chiffre d'affaire et l'emploi de l'économie belge, ainsi que sur le chiffre d'affaire du secteur de la construction, qui est un peu plus performant que la moyenne de l'économie belge.

Les perspectives pour le secteur de la construction restent toutefois préoccupantes et le secteur fait face à des risques de faillite élevés. Les entreprises du secteur s'attendent en effet à une baisse de leurs revenus de 10% en 2021 par rapport à la normale. Le chômage économique temporaire dans le secteur de la construction reste de plus très élevé pendant la semaine du 10 novembre (5%, contre 11% dans l'ensemble de l'économie) et 65% des entreprises du secteur envisagent d'augmenter leur recours au chômage temporaire dans les semaines à venir en comparaison à la situation actuelle. La part des entreprises du secteur de la construction considérant qu'une faillite est probable ou très probable dans les semaines ou les mois à venir a augmenté, par rapport aux mois précédents, pour atteindre 9% en novembre 2020.

L'enquête ERMG constate que la pénurie de demande est devenue le principal motif de perte d'activité et la principale préoccupation du secteur de la construction, bien devant les problèmes d'approvisionnement, les difficultés d'application des règles de distanciation sociale ou encore la pénurie de personnel. Les entreprises du secteur craignent que les prévisions à la baisse de la demande se poursuivent et que les nouvelles commandes continuent à être trop peu nombreuses, les carnets de commande n'étant remplis que pour un avenir très proche.

### **3. Il est urgent de tenir compte des avis de la CCS Construction**

L'insuffisance des carnets de commandes est la principale préoccupation du secteur de la construction. La faiblesse de la demande et la diminution des carnets de commandes, constatée dans l'enquête ERMG du mois de novembre, indiquent qu'il sera nécessaire d'agir rapidement afin de maintenir à niveau les carnets de commandes futurs et de garantir le raccord entre le remplissage des carnets de commandes des entreprises du secteur de la construction à très court terme et la demande croissante attendue pour le secteur à moyen et long terme, suite aux investissements prévus notamment dans le cadre du Plan de relance, du Green Deal et des stratégies de rénovation européenne et régionales. A cet effet, il est notamment crucial que les ménages ne renoncent pas à leurs projets de construction et de rénovation et qu'un nouvel élan soit donné aux infrastructures publiques.

Etant donné le rôle du secteur dans le développement d'une infrastructure publique durable, ainsi que dans la rénovation énergétique et le renouvellement du parc de bâtiments belge (investissements nécessaires dans le cadre du plan de relance européen et du Green Deal), le secteur de la construction qui a un effet multiplicateur positif sur le reste de l'économie dispose de fondations solides et d'un potentiel de commandes considérable. Ce potentiel doit impérativement être exploité au service d'une relance générale de l'économie. Dans ce contexte, la CCS Construction a régulièrement attiré l'attention des différents niveaux de pouvoir sur le manque d'investissements publics dans ses avis<sup>11</sup> et a insisté, dans un avis récent<sup>12</sup>, sur l'urgence de concrétiser le plan interfédéral de relance, d'investissements et de maintenance (ou « Plan RIM »), annoncé par l'accord de gouvernement 2020-2024. À cet égard, la CCS Construction a souligné à plusieurs reprises que la crise du coronavirus peut

---

<sup>11</sup> Cf. notamment Avis [CCE 2019-0950](#) « Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économique et social » ; Avis [CCE 2018-0086](#) « Pacte national pour les investissements stratégiques II » ; Avis [2017-0479](#) « Des économistes de premier plan mettent en évidence le diagnostic des partenaires sociaux du secteur de la construction : il est urgent d'accroître et d'optimiser les investissements publics pour remettre la Belgique sur les rails » ; Avis [CCE 2016-1669](#) « Diagnostic des investissements publics en Belgique ».

<sup>12</sup> CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2020), L'accord de gouvernement examiné du point de vue du secteur de la construction, [CCE 2020-2380](#).

être une opportunité pour une stratégie d'investissement belge mûrement réfléchi dans les infrastructures publiques dans le cadre européen, pourrait immédiatement constituer la base d'une stratégie intelligente pour sortir de la crise.

Dans une perspective de moyen et de long terme, les partenaires sociaux de la construction ont souligné, dans leur avis<sup>13</sup>, qu'il est également crucial que les investissements prévus dans le cadre du plan de relance soient accompagnés d'une politique ambitieuse pour répondre aux difficultés de recrutement de travailleurs qualifiés, auxquelles le secteur de la construction est confronté depuis de nombreuses années. Ceci afin d'assurer que les entreprises puissent engager (avec les qualifications requises) les capacités nécessaires pour répondre à la demande croissante attendue par le secteur dans les années à venir suite aux mesures de relance et aux stratégies ambitieuses de rénovation du bâti.

#### **4. Annexe : Conjoncture générale : second confinement**

##### ***Le deuxième confinement, un impact négatif mais limité sur le chiffre d'affaire et l'emploi***

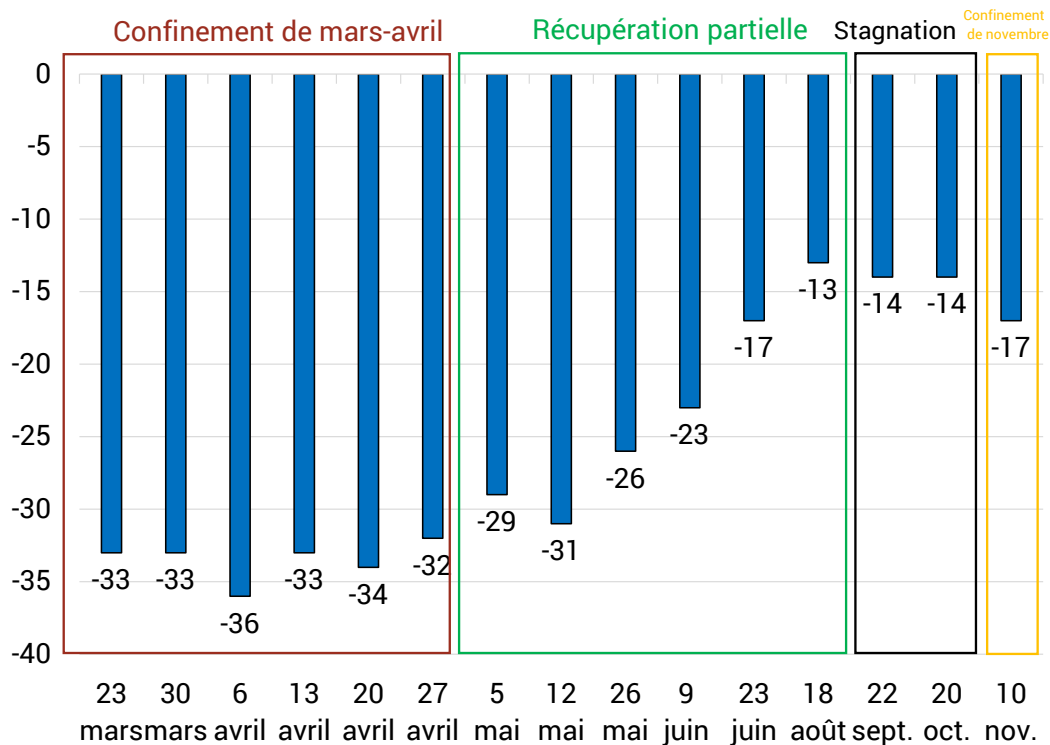
Dans le cadre de l'enquête ERMG de la BNB, les entreprises belges dans tous les secteurs<sup>14</sup> soulignent qu'elles ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires en novembre 2020 (par rapport à la même période l'année précédente), suite au deuxième confinement. En tenant compte de la taille des entreprises et du poids des secteurs dans la valeur ajoutée belge, la perte de chiffre d'affaires que subissent les entreprises belges à la suite de la crise du coronavirus a augmenté par rapport au mois octobre pour atteindre 17% au 10 novembre 2020, soit une dégradation de 3 points de pourcentage par rapport à la période allant du 18 août au 20 octobre 2020 (cf. Graphique 4-1). L'impact économique direct du deuxième confinement semble néanmoins limité pour l'instant par rapport au premier confinement de mars-avril et le ralentissement de l'économie belge semble avoir été moins grave que prévu. La perte de chiffre d'affaires du deuxième confinement (-17%) est en effet d'une ampleur bien moindre que celle enregistrée lors du premier confinement (-36% la semaine du 6 avril 2020).

---

<sup>13</sup> CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2020), L'accord de gouvernement examiné du point de vue du secteur de la construction, [CCE 2020-2380](#).

<sup>14</sup> A l'exception de l'industrie manufacturière.

**Graphique 4-1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des entreprises (en pourcentages, moyennes pondérées sur la base du chiffre d'affaires et agrégées par secteur)**



Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

L'impact de la crise du coronavirus varie fortement d'un secteur à l'autre (cf. Tableau 4-1). L'enquête ERMG montre que le deuxième confinement frappe à nouveau plus lourdement les indépendants et les petites entreprises<sup>15</sup> et pèse principalement sur le chiffre d'affaires et dans les secteurs des arts, spectacles et services récréatifs (-77% par rapport à la même période l'année précédente), de l'horeca (-66%), de la vente au détail non alimentaire (-51%) et des activités immobilières (-37%). Bien que l'impact reste moindre que lors du premier confinement, ces secteurs font à nouveau état d'un impact fortement négatif sur leur chiffre d'affaires. Ceci s'explique par le fait que ces secteurs sont affectés par l'interdiction totale ou partielle de leurs activités, dont la fermeture obligatoire des magasins non essentiels, qui est citée par plus des deux tiers des entreprises interrogées de ces secteurs comme une raison majeure de la perte de chiffre d'affaires (cf. Tableau 4-2). La perte de chiffre d'affaires un peu moins lourde qu'au printemps s'explique essentiellement par le fait qu'un plus grand nombre de magasins sont désormais autorisés à rester ouverts, ainsi que par une utilisation plus intensive de vente et de commande en ligne. L'enquête ERMG observe d'ailleurs que la crise du coronavirus a entraîné un accroissement structurel de l'e-commerce.

<sup>15</sup> Dans les trois régions, les petites entreprises perdent jusqu'à la moitié de leurs revenus.

**Tableau 4-1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des entreprises (en pourcentages, moyennes pondérées sur la base du chiffre d'affaires et agrégées par secteur)**

Revenue loss by sector	Premier confinement					Récupération partielle					Stagnation		2e Conf.		Av.
	30-Mar	06-Apr	13-Apr	20-Apr	27-Apr	05-May	12-May	26-May	09-Jun	23-Jun	18-Aug	22-Sep	20-Oct	10-Nov	
Events and recreation	-74	-92	-84	-88	-88	-84	-89	-92	-63	-86	-81	-81	-74	-77	-82
Accommodation and food service activities	-93	-83	-88	-95	-84	-87	-93	-85	-75	-50	-42	-39	-65	-66	-75
Retail sales (non-food)	-86	-85	-78	-70	-82	-70	-25	-29	-12	-6	-9	-16	-19	-51	-46
Real estate activities	-36	-44	-43	-31	-28	-60	-38	0	-9	-21	-10	-24	-12	-37	-28
Manufacture of transport equipment <sup>2</sup>	-32	-63	-74	-29	-75	-59	-47	-36	-16	-23	-4	-16	-15	-21	-36
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	-48	-57	-70	-70	-57	-62	-50	-50	-29	-23	-9	-4	-7	-19	-40
Wholesale	-50	-48	-59	-47	-44	-34	-43	-17	-36	-24	-6	-8	-15	-19	-32
<b>Belgium</b>	<b>-33</b>	<b>-36</b>	<b>-33</b>	<b>-34</b>	<b>-32</b>	<b>-29</b>	<b>-31</b>	<b>-26</b>	<b>-23</b>	<b>-17</b>	<b>-13</b>	<b>-14</b>	<b>-14</b>	<b>-17</b>	<b>-25</b>
Aviation	-20	-40	-77	-63	-53	-61	-87	-88	-57	-6	-34	-32	-13	-15	-46
Consultancy	-8	-16	-15	-28	-20	-23	-25	-20	-12	-19	-12	-10	-10	-14	-17
Manufacture of wood and paper products, and printing	-52	-20	-26	-49	-32	-26	-23	-30	-30	-28	-11	-6	-15	-14	-26
Road transport (persons)	-28	-45	-71	-67	-67	-84	-69	-34	-35	-11	-11	-11	-24	-13	-44
Information and communication	-15	-21	-18	-23	-21	-29	-43	-27	-30	-17	-9	-21	-8	-13	-21
Liberal professions	-25	-21	-15	-28	-27	-22	-27	-12	-11	-15	-14	-8	-10	-12	-18
Agriculture and fishing	-34	-23	-11	1	-3	-33	0	-17	-4	-19	-2	-10	-5	-12	-12
Engineering services	-34	-62	-13	-30	-27	-20	-16	-14	-10	-17	-10	-25	-21	-12	-22
Manufacture of food products	-14	-17	-24	-20	-15	-21	-17	-22	-21	-12	-8	-9	-11	-12	-16
Logistics	-29	-26	-23	-15	-16	-24	-10	-39	-25	-34	-7	-17	-10	-11	-20
Manufacture of computer, electronic and optical products	-43	-9	-17	-37	-34	-14	-27	-27	-9	-21	-43	-21	-10	-11	-23
Human Resources	-40	-46	-20	-36	-33	-37	-36	-35	-33	-12	-14	-13	-12	-11	-27
Metallurgy	-21	-12	-34	-18	-33	-31	-25	-36	-27	-31	-25	-24	-18	-10	-25
Financial and insurance activities	-20	-9	-8	-17	-10	-10	-17	-11	-10	-10	-9	-7	-9	-10	-11
Manufacture of plastic and non-metallic products	-24	-14	-20	-15	-23	-21	-17	-22	-22	-11	-14	-12	-11	-10	-17
Manufacture of machinery and electrical equipment	-25	-29	-29	-30	-32	-30	-24	-35	-20	-10	-19	-9	-14	-10	-22
Retail sales (food)	-3	-4	-8	0	-5	-8	-16	1	-9	-6	1	-11	-1	-9	-6
<b>Construction</b>	<b>-47</b>	<b>-46</b>	<b>-43</b>	<b>-46</b>	<b>-44</b>	<b>-29</b>	<b>-34</b>	<b>-14</b>	<b>-20</b>	<b>-5</b>	<b>-11</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>	<b>-26</b>
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	-14	-20	-24	-11	-11	-23	-18	-21	-19	-21	-12	-10	-11	-8	-16
Manufacture of furniture	-61	-63	-80	-58	-67	-36	-60	-30	-21	-6	-19	-19	-1	-7	-38

Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

Le chiffre d'affaires des autres secteurs (industrie, construction, services de support, secteur des transports et de la logistique, secteur des activités financières et d'assurance) n'a pas affiché de chute brutale en novembre, alors que nombre d'entre eux avaient été durement frappés lors du premier confinement. Dans ces secteurs, la baisse rapportée du chiffre d'affaires causée par la crise du coronavirus est similaire à celle qui a été enregistrée en octobre et inférieure à celle qui avait été observée lors du premier confinement. Pour ces secteurs, la faiblesse de la demande reste le facteur le plus déterminant de l'impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires (cf. Tableau 4-2).

Au niveau de l'emploi, le recours au chômage temporaire reste élevé. Selon l'enquête du mois de novembre, 11% des travailleurs du secteur privé étaient au chômage temporaire, contre 6% en septembre et 7% en octobre (cf. Tableau 4-3). Pour l'instant, le niveau de chômage temporaire est toutefois encore bien loin des 32% enregistré lors du premier confinement, ce qui est une autre indication que l'impact direct du second confinement est plus faible que celui d'avril-mars. 52% des entreprises sondées déclarent néanmoins qu'elles auront davantage recours au chômage temporaire durant les semaines à venir que ce n'est le cas actuellement. Le recours moins important au chômage temporaire lors du deuxième confinement peut s'expliquer partiellement par l'évolution de l'organisation du travail dans les entreprises. La part des travailleurs du secteur privé qui travaillent à domicile (partiellement ou totalement) s'élève à 39% en novembre (contre 44% en octobre, 35% en septembre et 37% en avril). Accroître le recours au télétravail n'est toutefois pas possible pour toutes les entreprises, principalement en raison de la nature du travail. Il est à noter qu'une reprise partielle du travail intérimaire est également constatée lors du deuxième confinement, après une chute brutale en avril 2020. Les travailleurs en congé de maladie ou en quarantaine représentent 3,4% de l'emploi dans le secteur privé, contre 3,2% en octobre et 2,2% en septembre, et ce pourcentage est clairement plus élevé dans les secteurs où le travail à domicile est moins aisé.



**Tableau 4-2 : Raisons de la baisse actuelle des revenus (en% des répondants, réponses multiples)**

Survey 10 November	Social Distancing	Prohibited	Staff shortage	Supply chain problems	Lack of demand	Liquidity problems	Other	Not Applicable
Accommodation and food service activities	7	79	1	2	24	4	7	3
Agriculture and fishing	6	6	0	9	45	6	3	45
Aviation	9	36	0	9	82	0	9	9
<b>Construction</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>29</b>
Consultancy	18	18	1	2	45	5	14	30
Engineering services	7	14	3	3	57	11	17	21
Events and recreation	12	84	1	2	40	4	3	3
Financial and insurance activities	18	19	3	0	52	1	14	26
Human Resources	16	14	5	2	75	5	7	14
Information and communication	9	18	3	7	50	9	10	32
Liberal professions	21	24	3	3	39	5	18	21
Logistics	6	11	2	24	54	0	6	30
Manufacture of computer, electronic and optical produ	6	14	6	11	64	8	8	17
Manufacture of food products	5	9	6	11	63	3	6	21
Manufacture of furniture	5	44	9	18	47	9	14	14
Manufacture of machinery and electrical equipment	5	11	14	10	71	5	10	11
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	0	2	12	5	51	4	4	35
Manufacture of plastic and non-metallic products	3	3	14	7	66	0	3	34
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	3	61	4	7	47	3	8	8
Manufacture of transport equipment <sup>2</sup>	0	27	18	27	73	9	0	9
Manufacture of wood and paper products, and printing	3	7	3	2	77	0	5	17
Metallurgy	7	7	6	7	65	6	9	20
Real estate activities	12	69	4	3	37	6	10	9
Retail sales (food)	6	28	0	5	39	3	9	33
Retail sales (non-food)	6	74	1	11	35	5	8	6
Road transport (persons)	10	34	2	0	78	2	10	7
Wholesale	4	20	5	15	68	5	8	17
<b>Belgium</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>20</b>

Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

**Tableau 4-3 : Evolution de la proportion de main-d'œuvre en chômage temporaire dans l'économie belge (en % de l'effectif total des entreprises de l'enquête)**

Temporarily unemployed	Premier confinement				Récupération partielle					Stagnation		2e Conf.	
	06-Apr	13/apr	20/apr	27/apr	5/mei	12/mei	26/mei	9/jun	23/jun	18/sep	22/sep	20/okt	10/nov
Events and recreation	76	72	76	86	85	84	78	80	72	60	58	61	56
Accommodation and food service activities	91	94	90	80	67	91	89	48	38	24	34	60	63
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	68	54	57	36	58	48	51	34	21	7	6	11	8
Road transport (persons)	39	84	74	48	85	52	21	11	17	3	9	11	3
Metallurgy	12	18	18	26	27	15	23	14	24	14	10	9	6
<b>Belgium</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
Engineering services	20	22	34	35	35	23	19	32	8	6	11	7	1
Manufacture of machinery and electrical equipment	26	25	25	18	13	20	16	7	10	6	3	7	8
Wholesale	49	36	40	34	28	29	19	24	18	3	4	6	7
Manufacture of furniture	64	71	63	48	27	24	31	8	5	1	2	6	6
Aviation	55	35	74	54	3	77	78	44	11	5	1	6	1
Manufacture of wood and paper products, and printing	26	34	29	28	22	17	17	18	16	8	9	5	5
Retail sales (non-food)	82	71	76	76	60	22	18	13	7	4	4	5	37
Human Resources	15	16	26	41	32	27	11	18	3	13	1	5	5
Logistics	13	15	11	10	23	5	8	17	21	3	6	4	2
Retail sales (food)	8	10	6	8	12	23	4	9	9	3	5	3	6
Manufacture of transport equipment <sup>2</sup>	58	56	61	39	27	35	4	3	3	0	1	3	0
Information and communication	19	13	12	9	13	14	12	9	8	5	3	3	3
Real estate activities	38	41	26	20	21	1	17	2	12	0	16	3	7
Manufacture of food products	7	10	10	8	13	8	9	8	7	2	2	3	3
<b>Construction</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	14	14	8	8	6	3	6	3	6	2	1	2	5
Agriculture and fishing	4	9	0	2	1	9	8	0	0	0	1	2	2
Liberal professions	8	11	11	26	8	5	5	2	3	4	1	1	6
Manufacture of computer, electronic and optical products	13	14	32	21	9	23	13	3	11	5	4	1	3
Manufacture of plastic and non-metallic products	15	23	11	14	10	11	8	7	11	3	8	0	2
Consultancy	12	14	11	8	9	12	7	5	5	3	1	0	4
Financial and insurance activities	2	3	3	3	1	0	5	1	0	0	0	0	1

Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

### **Des perspectives préoccupantes pour 2021 en termes de chiffre d'affaires et d'emploi et un risque de faillite élevé**

Bien que le deuxième confinement semble pour l'instant avoir un impact négatif limité sur le chiffre d'affaire des entreprises, les perspectives se sont dégradées au niveau de l'économie belge en ce qui concerne le chiffre d'affaires en 2021, les investissements, l'emploi et le risque de faillite. Bien que la confiance des consommateurs se soit légèrement améliorée en novembre 2020 (-15 par rapport à -17 en septembre et -26 en avril), après 6 mois d'augmentations consécutives, la confiance des entreprises de la BNB s'est affaiblie en novembre (-12 en novembre 2020, contre -9 en octobre 2020 et -36 en avril 2020). Ceci s'explique en partie par le fait que l'incertitude de la politique économique s'est à nouveau légèrement accrue en novembre 2020, le degré d'inquiétude quant à l'activité commerciale de l'entreprise<sup>16</sup> étant resté presque constant en novembre (6,9). Le niveau d'incertitude politique est toutefois bien plus faible que lors du premier confinement, tandis que le niveau d'incertitude commerciale est comparable à celui qui avait été atteint durant le premier confinement.

En termes de chiffre d'affaire, l'impact attendu de la crise du Covid-19 sur les revenus de 2021 par rapport à la normale est passé de -10% en août et septembre à -12% en novembre. L'impact attendu de la crise sanitaire sur les revenus de 2021 par rapport à la normale varie cependant fortement d'un secteur à l'autre. Pendant que les perspectives se sont assombries dans certains secteurs (secteurs des arts, spectacles et services récréatifs, activités immobilières, vente au détail non alimentaire, etc.),

<sup>16</sup> Mesuré sur une échelle allant de 1 (peu inquiet) à 10 (fort inquiet).

elles se sont éclaircies dans d'autres (Horeca, fabrication de services informatiques, électroniques et optiques, construction, ...) (cf. Tableau 4-4).

**Tableau 4-4 : Impact attendu de la crise du COVID-19 sur les revenus de 2021 (en pourcentage, moyenne pondérée par le chiffre d'affaires 2019)**

Expected revenue loss 2021 by sector	18-août	22-sept	20-oct	10-nov
Events and recreation	-44	-53	-47	-54
Real estate activities	-1	-17	-23	-33
Accommodation and food service activities	-37	-18	-36	-28
Retail sales (non-food)	-8	-7	-14	-22
Consultancy	-12	-10	-10	-13
Engineering services	-10	-22	-19	-12
<b>Belgium</b>	<b>-10</b>	<b>-10</b>	<b>-11</b>	<b>-12</b>
<b>Manufacture of computer, electronic and optical products</b>	<b>-17</b>	<b>-31</b>	<b>-6</b>	<b>-12</b>
Manufacture of transport equipment	-12	-11	-14	-12
Retail sales (food)	1	-12	-2	-12
Manufacture of plastic and non-metallic products	-8	-11	-11	-11
Manufacture of machinery and electrical equipment	-11	-10	-9	-11
Human Resources	-12	-11	-10	-10
Manufacture of food products	-6	-8	-11	-10
<b>Construction</b>	<b>-13</b>	<b>-8</b>	<b>-13</b>	<b>-10</b>
Road transport (persons)	-11	-10	-23	-10
Financial and insurance activities	-7	-7	-9	-10
Information and communication	-8	-9	-9	-10
Liberal professions	-6	-9	-11	-10
Wholesale	-9	-7	-10	-10
Aviation	-23	-31	0	-9
Agriculture and fishing	-3	-3	-8	-9
Logistics	-8	-13	-10	-9
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	-9	-7	-9	-9
Metallurgy	-5	-12	-11	-7
Manufacture of wood and paper products, and printing	-6	-7	-12	-6
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	-8	-16	-9	-5
Manufacture of furniture	-16	-21	-1	-5

Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

La nouvelle baisse du chiffre d'affaires après une reprise seulement partielle et les perspectives économiques peu réjouissantes pour fin 2020 et 2021 tendent à accroître le risque de faillite des entreprises de l'économie belge. Selon l'enquête ERMG, la part des entreprises considérant qu'une faillite est probable ou très probable dans les semaines ou les mois à venir a atteint 12% en novembre<sup>17</sup>, contre 8% en octobre, 4% en septembre et 6% et 9% lors du premier confinement (cf. Tableau 4-5). Les indépendants et petites entreprises, ainsi que les secteurs de l'Horeca (29%), des arts, spectacles et services récréatifs (28%), des transports et de la logistique (20%) et de la vente au détail non alimentaire (17%) sont les plus touchés par ce risque de faillite. Une aggravation des

<sup>17</sup> Il est à noter que l'augmentation du risque de faillite entre le mois d'octobre et le mois de novembre peut être partiellement attribuée à la part plus importante des petites entreprises dans l'échantillon de novembre.

problèmes de liquidité est également constatée dans l'enquête de novembre, la part des entreprises sondées confrontées à des problèmes de liquidité étant passée de 32% en octobre à 35% en novembre.

**Tableau 4-5 : Proportion d'entreprises déclarant que la faillite est probable ou très probable (en pourcentage des répondants)**

Bankruptcy Risk	Premier confinement					Récupération partielle					Stagnation			2e Conf.	Av.
	30-Mar	06-Apr	13-Apr	20-Apr	27-Apr	05-May	12-May	26-May	09-Jun	23-Jun	18-Aug	22-Sep	20-Oct	10-Nov	
Road transport (persons)	13	24	11	16	29	25	30	38	22	11	35	18	29	38	24
Accommodation and food service activities	14	20	19	20	24	19	24	20	23	10	20	15	27	29	20
Events and recreation	22	25	29	20	31	28	39	24	24	19	30	19	15	28	25
Aviation	10	8	18	23	25	0	25	50	0	10	50	9	23	22	20
Retail sales (non-food)	10	12	9	14	11	11	6	9	9	6	11	5	10	17	10
Information and communication	6	6	5	11	9	8	10	9	9	7	10	3	9	12	8
Consultancy	7	10	8	6	7	9	10	9	5	5	8	6	12	12	8
<b>Belgium</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>7</b>
Liberal professions	4	8	4	2	7	1	4	3	6	2	7	1	7	11	5
Manufacture of food products	4	5	9	7	10	6	8	11	8	0	5	1	7	11	7
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	16	16	16	20	11	10	5	13	7	12	2	2	7	11	11
Manufacture of transport equipment <sup>2</sup>	10	16	13	9	0	11	25	17	20	14	0	0	8	11	11
Real estate activities	9	9	6	3	4	5	12	0	0	6	4	7	13	11	6
Manufacture of machinery and electrical equipment	3	4	4	5	10	8	8	10	5	2	2	3	6	10	6
Retail sales (food)	8	8	7	4	10	5	9	5	5	3	8	3	11	9	7
Construction	5	7	6	5	5	2	3	3	1	4	5	2	5	9	4
Wholesale	7	7	6	5	11	4	5	6	6	8	6	4	1	9	6
Engineering services	9	7	6	9	14	6	11	6	15	8	6	10	3	8	8
Human Resources	5	7	9	9	18	8	10	7	10	0	13	0	3	8	8
Agriculture and fishing	9	7	8	0	4	4	0	0	0	0	17	0	7	7	5
Metallurgy	14	6	7	11	16	10	5	8	5	5	4	7	5	7	8
Financial and insurance activities	1	1	3	1	1	0	0	3	0	2	2	0	2	6	2
Logistics	1	6	2	4	2	4	4	0	0	2	15	0	3	6	4
Manufacture of wood and paper products, and printing	9	11	11	9	15	16	13	5	8	17	4	0	7	5	9
Manufacture of plastic and non-metallic products	5	6	11	0	9	5	4	9	0	0	8	7	0	4	5
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	2	3	3	1	6	3	9	5	4	4	4	3	3	4	4
Manufacture of computer, electronic and optical products	3	5	6	9	11	5	7	0	0	0	0	0	14	3	4
Manufacture of furniture	9	9	4	9	9	11	0	8	0	0	6	0	3	2	5
<b>Average Construction</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB

Au niveau des perspectives d'emplois, les estimations des pertes d'emplois se sont légèrement améliorées pour 2020. Les pertes d'emplois sont estimées à -3,4% (soit 84.000 emplois) dans l'enquête de novembre, contre -3,6% (soit 89.000 emplois) dans l'enquête d'octobre privé. Une contraction supplémentaire de l'emploi de près de 60.000 unités (soit -2,4%) est toutefois attendue dans le secteur privé en 2021. Cette contraction constitue une dégradation significative par rapport aux estimations basées sur les réponses du mois octobre, qui annonçaient une baisse de 15.000 unités (soit 0,6%). Les perspectives sont par conséquent également inquiétantes au niveau de l'emploi dans l'économie belge. Selon la Banque nationale belge, cette évolution est observée dans la quasi-totalité des secteurs d'activité et est probablement le résultat de la combinaison de la prolongation du régime de chômage temporaire et d'un assombrissement des perspectives économiques.

**Tableau 4-6 : Changement attendu de la taille du personnel (en pourcentage de l'effectif total des entreprises de l'enquête, hors indépendants)**

Expected change in staff size	2020		2021	
	20/okt	10/nov	20-Oct	10-Nov
Events and recreation	-16,9	-19,8	-13,7	-15,8
Accommodation and food service activities	-16,2	-17,3	-9,9	-12,7
Retail sales (food)	-1,3	-2,1	-1,0	-7,0
Retail sales (non-food)	-3,4	-5,5	-2,0	-4,8
Human Resources	-3,6	-8,7	2,7	-4,4
Real estate activities	-0,2	-4,2	1,6	-4,4
Financial and insurance activities	-1,7	-2,2	-3,1	-4,2
Metallurgy	-4,4	-1,7	-2,3	-3,1
Road transport (persons)	-3,7	-4,8	-3,2	-2,9
Manufacture of transport equipment <sup>2</sup>	-7,9	-2,7	-1,2	-2,7
Information and communication	-1,5	-0,2	1,8	-2,5
Belgium	-3,6	-3,4	-0,6	-2,4
Manufacture of plastic and non-metallic products	-3,6	-2,3	-2,0	-1,9
Wholesale	-2,5	-1,5	-1,1	-1,5
Manufacture of machinery and electrical equipment	-5,5	-1,4	0,1	-1,3
Liberal professions	-0,3	-0,4	-0,6	-1,2
Manufacture of wood and paper products, and printing	-4,0	-2,0	-1,5	-1,0
Agriculture and fishing	-0,6	0,2	-0,5	-0,5
Engineering services	-1,3	-1,0	-2,8	-0,4
Manufacture of food products	-3,5	-0,6	1,5	-0,4
Construction	-1,9	-1,1	-0,4	-0,1
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	0,7	2,6	-0,9	1,6
Consultancy	-3,2	-3,0	3,8	2,0
Logistics	-5,8	-0,1	-0,6	2,2
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	-2,7	-2,2	1,0	2,2
Manufacture of computer, electronic and optical products	-0,8	-0,2	-0,3	3,2
Manufacture of furniture	-1,9	1,7	0,2	3,8
Aviation <sup>2</sup>	3,3	8,5	6,1	9,5

Source : BNB (2020), sur base des données de BECI, Boerenbond, FEB, UCM, Unizo, UWE, VOKA, BNB